



## ELECTION PRESIDENTIELLE 2022

### II. Promouvoir une pêche et une aquaculture françaises combinant durabilité et rentabilité

#### Gérer durablement la ressource

*Question 6. Les professionnels du secteur sont désireux d'acquérir des outils toujours plus sélectifs et efficaces d'un point de vue énergétique. Que prévoyez-vous afin de soutenir la R&D en la matière et pour accompagner les pêcheurs dans cette transition ?*

*Les réponses sont données par candidats, dans l'ordre alphabétique*

#### **Anne Hidalgo, Parti Socialiste**

L'Europe, dans le cadre de son objectif de réduction des gaz à effet de serre de 55 % au moins en 2030, adapte sa législation et sa réglementation, notamment au niveau des carburants. Dès lors, même dans l'hypothèse où le carburant pêche serait exempté de ces mesures, il importe de développer les solutions en faveur des carburants alternatifs, de motorisations économes ainsi que le recours à l'hydrogène. La mise en œuvre de ces solutions va nécessiter le renforcement des programmes de recherche. De même, notamment pour les bateaux de pêche du futur à propulsion hydrogène, il est nécessaire d'anticiper les homologations.

#### **Yannick Jadot, Europe-Ecologie-Les Verts**

La recherche est fondamentale. Nous avons la chance d'avoir de nombreux projets, souvent conduits en coopération entre l'IFREMER et les professionnels de la pêche pour travailler sur la transition du secteur. Il est nécessaire de fournir un cadre qui soutient ces recherches. En France, la recherche publique est malmenée et les chercheurs sous-considérés. Les écologistes proposent de stimuler l'innovation en allouant 1% du PIB à la recherche d'ici 2025, la création de postes pérennes et de dotations de base.

L'innovation cependant, ne se substituera pas totalement à la sobriété, l'efficacité énergétique et à des mesures de gestion des pêches effectives et ambitieuses. Les deux doivent aller de concert.

#### **Marine Le Pen, Rassemblement National**

Un grand plan national de modernisation et de renouvellement de la flotte qui s'articulera autour des axes suivants :

L'efficacité énergétique des navires. Les pêcheurs sont particulièrement soumis aux fluctuations des cours mondiaux du pétrole à cause de l'ancienneté de leurs navires, qui sont étudiés pour fonctionner sur un modèle de consommation datant de l'époque où un baril de pétrole était inférieur à 50 dollars. Ce monde-là n'existe plus, la viabilité économique des navires passe donc par une adaptation à la nouvelle donne énergétique.

Favoriser le confort de l'équipage en évitant la promiscuité dans les navires. Cette promiscuité, par exemple, retient nombre de femmes qui voudraient bien s'enrôler dans les métiers de la mer.

Il est également nécessaire que les pêcheurs ne soient pas ruinés avant d'avoir pu achever leur transition énergétique, c'est une des raisons pour lesquelles nous sanctifierons l'exonération de TVA et de TICPE pour les navires de pêches sur les carburants. Tout doit être fait pour permettre aux pêcheurs de dégager de la marge financière pour des investissements utiles.

### **Emmanuel Macron, La République En Marche**

Le plan de relance a consacré près de 100 millions d'euros pour des projets innovants pour la pêche. Il faut poursuivre ces efforts. La pêche de demain sera effectivement plus sélective, plus respectueuse des ressources, et surtout moins dépendante des énergies fossiles. Là encore, il faut une filière parfaitement organisée pour le permettre. Je sais que le renouvellement de la flotte est indispensable. Nous devons faire bouger l'Europe sur ce sujet. Je m'y emploie. Nous avons devant nous une opportunité exceptionnelle d'utiliser les compétences de pointe de nos chantiers navals pour transformer durablement nos outils.

Plus largement, je souhaite renforcer la souveraineté alimentaire en déployant le plan pour une pêche et une aquaculture durable. C'est pourquoi nous investirons davantage dans la recherche et le développement.

### **Valérie Pécresse, Les Républicains**

Comme expliqué à la question 2, je lancerai un programme de soutien à la recherche, l'innovation, la coopération, la formation et l'investissement dans les pratiques de pêche à faible impact. Il sera financé par toutes les sources disponibles, notamment le FEAMPA. À ce titre, je m'engage à accorder les taux d'aide publique les plus favorables permis par le Règlement FEAMPA, qui peuvent aller jusqu'à 100% dans de nombreux cas.

Une piste de progrès en la matière est de faciliter, ou tout au moins de cesser de faire obstacle systématiquement au renouvellement des navires et de leurs engins. Il faut sortir de ce paradoxe funeste des autorités européennes qui consiste à déplorer l'impact écologique des navires les plus anciens tout en interdisant leur remplacement ou en empêchant toute forme de soutien public à une telle modernisation.

Ce programme aura cinq volets :

1. La sélectivité des engins de pêche,
2. La réduction de l'impact sur les fonds marins,
3. L'efficacité énergétique,
4. L'économie circulaire et la valorisation des déchets et captures indésirables.
5. Le renouvellement « intelligent » d'une flotte vieillissante

### **Eric Zemmour, Reconquête**

Les enjeux de R&D justifient une collaboration européenne. Je suis favorable à un effort marqué du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMPA) dans le domaine de la R&D, avec un projet de collaboration ambitieux en la matière. Je suis également favorable à un programme de

soutien au renouvellement de la flotte, pour développer des propulsions plus économes, moins polluantes. Sur le plan national, cela pourrait prendre la forme de facilités d'emprunt, par exemples des crédits à taux avantageux ou garantis, sous conditions, par l'Etat.

*Question 7. Malgré leur observation quotidienne de l'état des stocks et des milieux, les remontées et analyses des pêcheurs sont insuffisamment prises en compte lors de l'élaboration des politiques européennes de gestion des ressources maritimes. Quelles actions mènerez-vous pour associer plus étroitement les professionnels de la pêche à ces politiques ?*

### **Anne Hidalgo, Parti Socialiste**

Il existe des différences d'appréciation sur l'état des stocks entre les analyses scientifiques et « l'expertise de terrain » que peuvent apporter les professionnels. Il convient dès lors de créer des comités mixtes pour confronter les points de vue. Les organisations professionnelles seront invitées à s'impliquer. Il est à noter que l'expertise scientifique s'échelonne sur un temps long qui est parfois en décalage avec les observations faites « in situ ».

### **Yannick Jadot, Europe-Ecologie-Les Verts**

La PCP prévoit une approche écosystémique de la pêche, une approche qui prend en compte les interactions entre les espèces et la stabilité de l'ensemble de l'écosystème – car les activités de pêche ont un des effets sur l'ensemble des compartiments des écosystèmes. De nombreux pêcheurs et pêcheuses en sont parfaitement conscients et l'observent au quotidien. Nous pensons que la gestion des pêche et la mise en place de cette approche écosystémique doit se faire de manière plus étroite et en collaboration avec l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels se trouvent les pêcheurs dans toute leur diversité. Sans poissons, plus de pêcheurs et de pêcheuses. Sur cette base là nous devons réinventer nos modes de gouvernance et de gestion des pêche, au niveau européen comme aux niveaux local et régional.

### **Marine Le Pen, Rassemblement National**

Dans les négociations il ne faut pas laisser la représentation des petits pêcheurs aux industriels de la pêche. Les intérêts sont différents. Il en résulte donc la nécessité d'inclure une plus forte représentation des associations des petits pêcheurs aussi bien aux échelons nationaux que dans les groupes de travail de la Commission européenne qui participent à l'élaboration de la PCP.

### **Emmanuel Macron, La République En Marche**

C'est un sujet important et nous devons avancer avec l'IFREMER pour que cet institut soit aussi au service des pêcheurs. C'est le sens de cette nouvelle tutelle du ministère de la mer sur l'IFREMER. Comme je l'indiquais, nous avons engagé 50M€ pour développer nos connaissances des environnements marins et ressources halieutiques. Les remontées et analyses des pêcheurs eux-mêmes doivent aussi être prises en compte.

### **Valérie Pécresse, Les Républicains**

La PCP est une politique fondée sur la science. Toutes les décisions de gestion doivent être prises sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles. Les pêcheurs ont un rôle essentiel à jouer à deux niveaux :

1. *Au niveau de la collecte des données scientifiques.*

Les données relatives aux captures et aux activités de pêche sont essentielles car elles permettent d'affiner les modèles scientifiques. Les systèmes électroniques et numériques ont un grand potentiel à cet égard ; je déploierai un programme d'aides du FEAMPA pour permettre aux pêcheurs d'investir dans ces systèmes et de se former à leur utilisation. Je veux

aussi favoriser les échanges réguliers entre scientifiques et pêcheurs afin de ne pas occulter les observations quotidiennes des pêcheurs dans le processus scientifique.

## *2. Au niveau de la formulation des avis scientifiques.*

La science n'est pas une fin en soi mais un instrument pour guider les décisions de gestion des pêches. Les termes dans lesquels sont formulées les demandes d'avis scientifiques sont donc essentiels pour appréhender toutes les dimensions environnementales, sociales, économiques et territoriales. Je veux que les organisations représentatives du secteur soient associées à la formulation de ces demandes. Cela peut se faire à plusieurs niveaux : lorsque les États membres préparent des recommandations conjointes dans le cadre de la procédure de régionalisation, lorsque la Commission prépare les mesures de conservation et les TACs, et dans le cadre des Conseils Consultatifs.

### **Eric Zemmour, Reconquête**

Les observations de l'état de la ressource sont le travail de scientifiques, mais ces scientifiques ne sauraient évoluer dans une tour de verre. Je mettrai en œuvre une implication plus directe des pêcheurs à ces scientifiques, en favorisant le modèle IFREMER de campagnes d'observations à bord de navires de pêche ou de conserve avec eux.

*Question 8 : Dans la mesure où l'expertise et la recherche halieutique en France sont inégalement développées sur les territoires, quelle politique entendez-vous mettre en œuvre ? Quelle devrait être, selon vous, la relation entre les professionnels et les scientifiques ?*

### **Anne Hidalgo, Parti Socialiste**

Du fait de la grande diversité des façades maritimes, la politique de recherche nécessite la constitution de réseaux géographiques qui s'appuient sur des équipes universitaires, ainsi que sur celles des différents organismes (IFREMER, CNAM-INTECHMER...). Le Ministère doit favoriser la constitution de cette organisation en lançant des appels à projets, ou des appels à manifestation d'intérêt. La relation entre les professionnels et les scientifiques s'organise autour d'identification des besoins et du lancement d'appel à coopération sur des sujets identifiés.

### **Yannick Jadot, Europe-Ecologie-Les Verts**

Il est nécessaire de suivre les recommandations scientifiques quant aux quantités maximales de pêche ; en particulier celles du CSTEP et du CIEM. Revoir la gouvernance passe aussi par le fait permettre une prise de décision collective par les pêcheurs et pêcheuses quant à la pérennité de leur activité. L'exemple des pêcheurs de Coquilles Saint-Jacques de la baie de St Brieuc est en ce sens éclairant, sous réserve des conditions de sécurité. Ceux-ci ont choisi collectivement de limiter la taille des bateaux, leur puissance, le nombre de jours de pêche et le quota de pêche quotidien, afin de préserver la ressource et d'assurer des revenus à chacun.e. L'administration accompagne cette pêcherie.

Des chercheurs et chercheuses de l'IFREMER ont fait part du manque de ressources pour conduire la recherche scientifique et l'évaluation des stocks. En particulier, le problème majeur de la recherche halieutique réside dans le manque de ressources humaines liée au manque de financements. Une priorité absolue doit être la formation de nouveaux chercheurs et chercheuses, de fournir des financements pérennes, d'ouvrir des postes pérennes et d'assurer un maillage territorial cohérent.

Les exemples de bonne coopération entre professionnels et scientifiques sont nombreux et sont à saluer. Les pouvoirs publics doivent renforcer cette coopération à tous les niveaux de décision.

## Marine Le Pen, Rassemblement National

La politique de la France en matière de gestion des stocks reposera sur la coopération étroite de deux parties : L'Ifremer, qui est notre joyau de recherche scientifique marine français et dont les crédits ont été gravement mis à mal par les politiques d'austérité. Nous intensifierons le maillage de son implantation, particulièrement dans les territoires ultramarins, afin de permettre une recherche performante. Ensuite, ce sont naturellement les professionnels de la mer, qui devront travailler en étroite collaboration avec l'Ifremer, et qui devront systématiquement être associés à ses avis. Il n'y a pas, pour nous, d'opposition entre l'économie et la science ; il n'y a pas d'un côté les scientifiques et de l'autre les professionnels. Il faut une approche commune des problèmes qui parte de la réalité du terrain.

## Emmanuel Macron, La République En Marche

Je défends le renforcement des moyens de l'IFREMER et je souhaite aussi réformer la gouvernance de l'expertise scientifique maritime en donnant une place centrale à l'Institut, notamment en tant que coordonnateur des autres actions de recherche en faveur de la pêche.

Je veillerai à ce que le dialogue entre les professionnels, les scientifiques, les élus et l'administration soit renforcé. Pour ce faire, il faut remettre en place une instance de discussion avec les parties prenantes à l'IFREMER.

## Valérie Pécresse, Les Républicains

J'ai abordé les relations entre pêcheurs et scientifiques dans ma réponse à la question précédente.

La recherche halieutique requiert des moyens financiers importants. Nous devons optimiser les ressources des fonds européens, en particulier le programme de recherche Horizon et l'enveloppe du FEAMPA pour la collecte des données scientifiques. L'État devra superviser le déploiement de ces moyens afin d'assurer un développement homogène de ces activités dans tous les territoires.

## Eric Zemmour, Reconquête

Je crois à un principe de complémentarité et de subsidiarité. Là où les moyens des scientifiques sont trop faibles, une coopération devrait être recherchée avec l'embarquement d'observateurs à bord de navires de pêche. Je confierai une mission d'évaluation des moyens de l'expertise et de la recherche halieutique en France conjointement aux inspections des affaires maritimes (IGAM) et de l'enseignement supérieur (IGESR). Je serai en particulier vigilant à la formation d'observateurs, et à un bon équilibre entre recherche fondamentale et recherche appliquée.

*Question 9. La Commission européenne a fixé pour objectif de protéger 30% d'aires marines d'ici à 2030, avec 10 % en zone de protection stricte (ZPS), où la conduite d'activités humaines, même ancestrales, serait interdite. Comment comptez-vous atteindre ce dernier objectif sans impacter drastiquement les activités de pêche ? Comment devrait s'articuler les ambitions et objectifs environnementaux européens avec ceux propres au secteur de la pêche ?*

## Anne Hidalgo, Parti Socialiste

Les zones maritimes protégées sont indispensables à la préservation de la biodiversité et à la restauration des écosystèmes en danger. Elles permettent également de soutenir les stocks halieutiques et, à ce titre, soutiennent le maintien d'une pêche durable qui en l'absence de telles mesures de conservation serait directement menacée. L'UE dispose d'outils permettant de limiter l'impact de telles mesures pour les pêcheries concernées, notamment à travers le FEAMPA. Il importe aussi, dans un premier temps, de suivre scientifiquement les résultats obtenus et notamment les

migrations d'espèces de ces zones vers les périphéries ou la pêche est autorisée. Il ne faut pas opposer les objectifs environnementaux avec ceux du secteur de la pêche qui peuvent bénéficier des retombées de ces zones protégées.

### **Yannick Jadot, Europe-Ecologie-Les Verts**

Avec la 2e surface maritime la plus importante au monde, la France se doit d'être exemplaire dans la conservation de ces vastes espaces maritimes, et assumer la responsabilité de leur conservation. On ne peut pas se contenter d'Aires Marines Protégées (AMP) de papier, comme c'est le cas aujourd'hui et qui servent le *blue washing* aux gouvernements. En France, seules 1,6 % des AMP bénéficient d'un niveau de protection haute ou intégrale<sup>1</sup>, alors que le gouvernement se targue d'atteindre l'objectif des 10 % d'ici 2022<sup>2</sup>. Surtout, ce sont essentiellement dans les TAAF que ces zones hautement protégées sont localisées, tandis que les mers de l'Hexagone et des Outre-mer manquent cruellement de mesures de protection haute ou intégrale : 0,01 % pour la façade Atlantique-Manche-Mer du Nord. Nous mettrons en œuvre des mesures sérieuses pour réellement protéger ces espaces. Il faut améliorer au plus tôt la protection haute et intégrale des aires marines (au moins 10 % par façade maritime et bassin ultramarin).

La première étape, c'est d'interdire toute exploitation de ces zones et de leurs ressources (hydrocarbures, extraction minière, etc.) – par ailleurs préjudiciable à la pêche. La classification des AMP selon le MPA Guide<sup>3</sup> permet également d'identifier les différents degrés de protection existant : l'objectif des 10% doit s'aligner sur les catégories "pleinement" et "hautement" protégées. Dans la première catégorie, la pêche est interdite (no take zones) tandis que dans la seconde elle est possible dans le cadre d'un nombre limité d'engins de pêche, hautement sélectifs et à faible impact. De la même manière, les autres activités économiques et humaines sont strictement encadrées.

Nous voulons interdire les engins de fond, dans toutes les Aires Marines Protégées comme le demande la société civile européenne pour permettre aux écosystèmes de se régénérer, et aux populations de poissons de se développer. Il faut évidemment accompagner ces mesures de contrôle et de sanctions contre la pêche illégale, qui, de surcroît, pénalise les professionnel·e·s qui respectent les règles. Cela suppose de travailler avec les professionnels dans la gestion de ces espaces.

Au niveau international, où les flottes européennes sont présentes, nous insistons sur le fait que ces objectifs de conservation ne doivent pas se faire au détriment des droits humains des communautés locales, des petits pêcheurs artisans et des peuples autochtones.

De manière générale, nous souhaitons que l'avis et les besoins des communautés de pêche artisanale locales soient systématiquement pris en compte et que 100% des zones côtières soient co-gérées avec les communautés côtières pour impliquer les professionnel·e·s de la Mer mais également tous ses autres usagers.

### **Marine Le Pen, Rassemblement National**

Cet objectif est irréaliste, il faudra tout reprendre depuis le départ, afin d'élaborer une politique crédible qui tienne compte aussi bien de l'impératif environnemental que des préoccupations légitimes des hommes et des femmes qui vivent de la mer et à qui on ne peut pas ainsi continuer de réduire la part de leur outil de travail - c'est à dire la mer- qu'ils peuvent utiliser.

### **Emmanuel Macron, La République En Marche**

Nous parlons ici de partage de l'espace et de la coexistence des activités, de conciliation des usages et de baisse de pressions sur l'environnement pour s'assurer de la résilience et de la durabilité de vos activités.

Lors des sommets internationaux, j'ai annoncé l'extension de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises qui devient ainsi la 2e plus grande aire marine protégée du monde. La France dépasse donc son objectif de 30 % de ses espaces terrestres et maritimes protégés.

Plus largement, nous poursuivrons les efforts pour protéger les côtes face à la pollution et au changement climatique, car c'est aussi comme cela que l'on protège les ressources de pêche. Le nettoyage et le recyclage des 50 décharges littorales continuera afin d'éviter le rejet de déchets dans la mer. L'initiative « France vue sur mer » se poursuivra, en lien avec les 1100 communes du littoral.

### **Valérie Pécresse, Les Républicains**

Je considère les aires marines protégées comme une opportunité plus que comme une menace pour les pêcheurs. L'identification et la gestion de ces aires doit se faire de manière intelligente en associant les pêcheurs. L'objectif des zones de protection stricte ne doit pas être d'éliminer la pêche mais de protéger la ressource sur le long terme afin de permettre son exploitation durable.

Je m'opposerai à toute tentative d'imposer des restrictions arbitraires et non fondées sur des avis scientifiques dans les aires marines protégées, notamment en ce qui concerne le chalutage de fond. Chaque aire marine protégée est différente donc les solutions doivent s'adapter à chaque contexte, en étroite concertation avec les pêcheurs. Je trouve extrêmement dangereuse l'approche purement émotionnelle qu'ont certains à propos d'une protection stricte et fantasmée de l'environnement marin.

### **Eric Zemmour, Reconquête**

Evitons d'entrer dans une logique idéologique, en projetant des taux d'aires marines protégées pour le seul plaisir d'afficher des chiffres, sans qu'il n'existe aucune réalité sous-jacente. La définition des zones de protection fortes en mer devra prendre en compte la pérennité de l'exercice des activités humaines traditionnelles, qui font partie intégrante de l'équilibre biologique et sociétal de l'environnement marin. La pêche est bien sûr au cœur de ces activités. Il faudra donc modifier la définition des zones de protection forte dans la réglementation communautaire, afin qu'elles ne soient pas exclusives des activités « douces » : pêche artisanale, loisirs nautiques, etc.

*Question 10. Les flottes qui opèrent dans les eaux de la Méditerranée font face à des défis spécifiques. Quelles politiques mettez-vous en place pour les soutenir ?*

### **Anne Hidalgo, Parti Socialiste**

Un plan de soutien spécifique Méditerranée doit être mis en place, à la fois au niveau national mais aussi dans le cadre de coopérations avec les pays concernés. Il est à noter que les conférences thématiques ont permis une prise de conscience commune des enjeux. La pêche en Méditerranée est marquée par l'importance relative de la pêche artisanale sur la pêche industrielle, et cette spécificité doit être préservée. La mise en œuvre de plans de gestion pluriannuels visant à diminuer l'effort de pêche est douloureuse pour les pêcheurs, mais rendue absolument nécessaire par les situations de tension sur de nombreux stocks. Cet effort devra être poursuivi pour pérenniser l'activité dans la région. L'aquaculture représente par ailleurs une formidable opportunité pour le développement soutenable en Méditerranée où le fort ancrage de ces activités doit permettre la mise en œuvre d'une véritable stratégie tournée vers l'avenir.

### **Yannick Jadot, Europe-Ecologie-Les Verts**

Le Plan de gestion pluriannuel pour les stocks démersaux en Méditerranée occidentale a évidemment des conséquences sur la filière pêche, notamment chalutière qu'il faut prendre en considération, mais répond dans le même temps à l'urgence et au besoin de réduire l'effort de pêche (plus de 80% des



populations de poisson en Méditerranée sont surexploitées). Il nous reste peu de temps pour faire face à l'érosion de la biodiversité marine et s'adapter aux effets du changement climatique (dans une région qui se réchauffe 20x plus vite que le reste du globe). Les effets seront nombreux et dévastateurs: acidification, réchauffement et montée des eaux, extinction locale de près de 50% des poissons et invertébrés marins exploités en 2050...

La Méditerranée est un bon exemple du nécessaire équilibre à trouver entre l'activité de pêche (renouvellement générationnel, sécurité des navires, égalité entre les États du pourtour méditerranéen, etc.), d'une part, et la préservation des écosystèmes marins (, sauvegarde des ressources halieutiques, changement climatique, lutte contre les pollutions, etc.), d'autre part. Il nous semble donc nécessaire d'œuvrer à des normes environnementalement exigeantes mais aussi équitables non seulement entre États membres de l'Union européenne mais aussi du pourtour méditerranéen, via la CGPM dont la récente réunion annuelle a été un succès.

Nous sommes favorables à des réductions de l'effort de pêche en ligne avec les avis scientifiques, et conformément au plan pluriannuel pour la méditerranée occidentale. Néanmoins, sur le plan socio-économique, des ressources financières suffisantes doivent être débloquées par les pouvoirs publics pour aider le secteur en Méditerranée à mettre en œuvre les mesures demandées, à faire face aux impacts de ses réductions, et à s'engager dans la transition vers une pêche à faible impact (via les fonds européens comme le FEAMPA, mais aussi via des soutiens des États membres). Par ailleurs, les scientifiques sont clairs : réduire la surexploitation des mers permet de mieux s'adapter aux effets du changement climatique qui est amené à devenir le premier facteur d'impact sur les Océans, d'après l'IPBES, et qui aura des effets très forts sur la filière pêche. La mise en œuvre de ces mesures est certes douloureuse, mais le coût de l'inaction serait encore pire. Il est donc très important de donner une visibilité et des objectifs à moyen termes aux pêcheur-e-s, tout en les soutenant financièrement. Le plan de relance européen montre que l'argent est là et qu'il faut l'utiliser pour la transition.

Au niveau européen, le système des quotas de pêche est appliqué et porte ses fruits en Atlantique. Nous proposons qu'il puisse être élargi en Méditerranée, lorsque cela est possible. En se basant sur l'exemple réussi du thon rouge, bénéfique à l'espèce et à la filière en Méditerranée, l'Union européenne pourrait étudier la possibilité d'intégrer des quotas pour d'autres espèces, notamment le merlu.

Par ailleurs, de nombreuses infractions à la législation européenne encadrant la pêche de fond dans les habitats protégés de Méditerranée ont été constatées, ce qui témoigne des difficultés de mise en œuvre de certaines législations. Cela rejoint également nos propositions de lutte contre la pêche illégale : nos eaux territoriales sont insuffisamment protégées de certains navires de pêche étrangers, qui n'hésitent pas à piller la ressource et contribuent à faire disparaître les grands prédateurs, si nécessaires à l'écosystème. Nous mettrons un terme à la commercialisation des produits issus de la pêche illégale, et de toute pêche menacée au sens de l'UICN, avec affichage obligatoire et systématique du statut de l'espèce lorsqu'elle est autorisée à la vente. Augmenter la traçabilité des produits permet de valoriser les produits des professionnel-e-s de la Mer.

## **Marine Le Pen, Rassemblement National**

Avec le plan West Med, l'Union européenne poursuit son saccage de notre flotte chalutière. 40% de jours de sortie en mer en moins sur 5 ans, c'est plonger les chalutiers bien en-dessous du seuil de rentabilité, qui, lui, ne cesse d'augmenter en même temps que le prix du carburant. L'avenir des 58 chalutiers français de Méditerranée en est gravement compromis. Dans le même temps, de nouvelles mesures frappent les palangriers et des quotas apparaissent sur certaines espèces de crevette.

Là encore, il est d'abord nécessaire de redéfinir une approche globale du problème. Pendant des années on nous a expliqué que la surpêche était un fléau en Méditerranée, et il l'a sans doute été,



mais de plus en plus d'études, de statistiques et d'analyses montrent que le problème de la Méditerranée, c'est la pollution tellurique. On a voulu mettre pendant longtemps sur le compte des pêcheurs le désastre écologique qui se joue en Méditerranée, alors qu'on a laissé des navires japonais y faire de gros dégâts sans aucun contrôle pendant des années, et qu'on laisse aujourd'hui certains pays de la rive sud de la Méditerranée, notamment la Turquie, rejeter leurs déchets de l'industrie textile dans la mer sans réagir. Nous dirons donc clairement qu'avant d'accuser les pêcheurs nous mettrons au pas les industries et les pays qui massacrent la Méditerranée.

### **Emmanuel Macron, La République En Marche**

Les flottes sont engagées dans une démarche vertueuse et très courageuse avec le plan WESTMED (-40% des quotas d'effort de pêche d'ici à 2025). Ce plan va permettre aux chalutiers de s'inscrire dans une pêche durable. Je continuerai cette politique en les accompagnants, notamment financièrement. Il est également très important de renforcer la connaissance en Méditerranée, 90% des stocks étant encore inconnus.

### **Valérie Pécresse, Les Républicains**

Il y a deux conditions préalables à des mesures de gestion efficaces en Méditerranée : une connaissance plus fine de l'état des stocks et une coopération plus intense avec les États non membres de l'Union européenne. Certaines solutions relèvent de la CGPM, d'autres de l'Union européenne, d'autres encore de chaque État.

Il y a un réel problème de surpêche et de surcapacité en Méditerranée. Je ne veux pas cacher au secteur que certaines décisions difficiles devront être prises en matière de restructuration de la flotte. Je pourrais vous faire la promesse facile et démagogique que je lutterai pour préserver les flottes de Méditerranée mais ce serait un manque de respect envers les pêcheurs. Si nous ne faisons rien, c'est toute l'activité de pêche qui sombrera d'ici quelques années. Je ne veux pas que le secteur subisse cette situation alors que nous avons des moyens d'agir avec des mesures progressives dans le cadre de la CGPM et du plan pluriannuel pour la Méditerranée occidentale.

### **Eric Zemmour, Reconquête**

J'organiserai un sommet méditerranéen dont l'un des objets sera la question des activités maritimes, et notamment de la pêche. Il faut travailler selon trois axes en Méditerranée : d'abord, simplifier et harmoniser la réglementation. Ensuite, donner des règles équitables entre les différents pêcheurs du bassin méditerranéen, qui se partage une ressource qui s'est beaucoup réduite. A ce titre, un effort doit être fait par tous pour que la ressource se reconstitue, dans le sillage du thon rouge qui a connu une très belle reprise.

Parallèlement, des mesures spécifiques d'aide au développement de la filière de l'aquaculture et de la conchyliculture seront mises en place, avec des facilités pour les concessions. Je souhaite que soit créée en France une ferme d'engraissement de thons rouges, objectif important pour éviter la fuite vers l'étranger d'une importante valeur ajoutée issue de la pêche française.